



# COMMUNIQUÉ de presse

TERRITOIRE • ÉCONOMIE • FORMATION • ÉDUCATION • TRANSPORT • ENVIRONNEMENT • CULTURE & SPORT • TOURISME & PATRIMOINE • EUROPE

Rennes,  
Lundi 12 Septembre 2016



*Avec Bpifrance*

## La Région lance un « prêt croissance » dédié aux petites entreprises (TPE)

C'est une spécificité de la Bretagne : les TPE, très nombreuses, maillent l'ensemble du territoire, contribuant ainsi activement à la vie locale et au maintien de l'emploi. Chef de file en matière de développement économique, la Région se devait de mettre en place un outil financier qui puisse conforter leur développement. Lancé en septembre avec Bpifrance et doté par la Région Bretagne d'un fonds de 2 M€, le *Prêt Croissance TPE Bretagne* apporte une première réponse, rapide et concrète, à leurs besoins de financement.

Si la loi NOTRe renforce le rôle des Régions en matière de développement économique, elle a aussi pour effet de stopper les aides directes que les Départements accordaient aux entreprises, en particulier aux TPE du commerce et de l'artisanat. C'est pourquoi la Région Bretagne, s'appuyant déjà sur un ensemble cohérent d'outils financiers, a souhaité compléter et stabiliser la chaîne d'accompagnement public dédié aux entreprises (TPE, PME, ETI...) qui investissent à divers stades de leur croissance.

### Conforter la dynamique de croissance des TPE, acteurs majeurs de l'économie bretonne

Un plan spécifique en leur faveur, doté d'une enveloppe de 2 M€, a donc été adopté par la Région en juin, afin de soutenir les TPE dans leurs enjeux de développement : création, capacité à innover, transmission...

La première réponse apportée se traduit par la mise en place d'un **Prêt Participatif de Développement, en partenariat avec Bpifrance**. Il sera adapté aux spécificités des TPE en termes de montant, de projets à financer et de modalités de fonctionnement.

**La dotation régionale de 2 M€ devrait aboutir à l'attribution de 10 M€ de prêts.** Ce dispositif, particulièrement réactif et vertueux par l'effet-levier qu'il génère auprès des banques, permettra d'accompagner plus de 250 entreprises par an.

Cette première brique au service des TPE s'inscrit en complémentarité des financements proposés localement par les **EPCI** (Établissements publics de coopération intercommunale) et gérés avec l'appui des opérateurs économiques (plateformes d'initiative locales, chambres consulaires, chambres des métiers...).

Pour **Loïg Chesnais-Girard**, 1<sup>er</sup> Vice-président de la Région à l'économie, l'innovation et l'attractivité, « l'objectif est la création d'emplois sur tout le territoire breton. Ce dispositif permet désormais à la Région d'avoir une palette d'outils répondant aux différents besoins des entreprises, quelle que soit leur taille. »

Par ailleurs, **Martin Meyrier**, Conseiller régional et Président de la commission économie, s'est vu confié par le Président Le Drian, une délégation aux TPE. Il entamera un tour de Bretagne au mois d'octobre pour présenter le nouveau dispositif des *Prêts Croissance* ainsi que l'action globale de la Région en faveur des TPE.

#### Contacts presse :

Région Bretagne - Odile Bruley : 02 99 27 13 55 ou [presse@bretagne.bzh](mailto:presse@bretagne.bzh)

Bpifrance – Anne-Sophie de Faucigny : 01 41 79 99 10 ou [as.defaucigny@bpifrance.fr](mailto:as.defaucigny@bpifrance.fr)

## Pratique, une plateforme de prêt en ligne, lancée le 9 septembre 2016

La plateforme accessible à l'adresse <http://pretcroissancetpe.bretagne.bzh> permettra aux entreprises de déposer leur demande en ligne afin qu'elle soit traitée dans les meilleurs délais

> **Quel montant ?** Le prêt pourra être compris entre 10 000 et 50 000 € pour une durée de 5 ans, dont 1 an de différé en capital. Son taux est préférentiel, grâce à l'aide de la Région. Il ne nécessite ni caution personnelle, ni garantie et vient renforcer la structure financière de l'entreprise sans amoindrir sa capacité d'endettement.

> **Qui peut y prétendre ?** toute TPE et PME de 3 à 50 salariés, quelle que soit son secteur d'activité, à condition d'avoir été créée il y a plus de 3 ans, d'être localisée ou de s'installer en Bretagne.

> **Pour quels investissements ?** immatériels ou corporels à faible valeur de gage : aménagements liés aux mises aux normes, respect de l'environnement ou amélioration de la sécurité ; formation des équipes de production ou de commerciaux, frais de prospection et de publicité, matériels conçus et réalisés par l'entreprise pour ses besoins propres...

Le prêt Croissance TPE Bretagne ne finance pas en revanche les opérations de restructuration financière, de croissance externe et de transmission.

> **Un partenariat financier complémentaire et obligatoire**

Son montant doit au moins être équivalent à celui du Prêt Croissance TPE Bretagne. Il peut s'agir d'un financement bancaire, d'un apport en capital ou en quasi fonds propres (prêts participatifs, obligations convertibles en actions) ou d'un financement participatif, via une plateforme de crowdfunding.